

Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 septembre 2010, à compter de 19h30 à la salle municipale du conseil de ville de Ferme-Neuve, 70, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs :
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard, conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Georges Piché, conseiller
Mario Léonard, conseiller
Yvon Forget, conseiller

Était également présent Normand Bélanger, directeur général.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

193-09-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général en y ajoutant au point « VARIA » les sujets suivants :

- 1-Demande de subvention « Club du Bel Âge de Ferme-Neuve »
- 2-Affectation des surplus 2009
- 3-Adoption du projet de règlement 23-14
- 4-Avis de motion (règlement 23-14)
- 5-Mandat Arpenteur (125, 12^e Rue)
- 6-Mandat Notaire (125, 12^e Rue)

ADOPTÉE

194-09-10

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 05 JUILLET ET 16 AOÛT 2010

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du 05 juillet et du 16 août 2010, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver les procès-verbaux des séances du 05 juillet et du 16 août 2010 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCES

Réception d'une lettre du Ministre délégué aux Transports monsieur Normand MacMillan concernant l'octroi d'une subvention de 50,000\$ suite à la recommandation du Député de Labelle monsieur Sylvain Pagé, et ce, pour l'amélioration de la 7^e Avenue, la 6^e Rue et la 7^e Rue.

195-09-10

LEVÉE DE FONDS CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Club de patinage artistique de Ferme-Neuve (1001253) soit autorisé par la Municipalité de Ferme-Neuve à tenir une levée de fonds à l'intersection de la 12^e Rue et de la 9^e Avenue, afin d'amasser des fonds pour les activités diverses du Club.

ADOPTÉE

196-09-10

MEMBRE CORPORATIF JEUNES EN TÊTE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve devienne membre de soutien corporatif en une part sociale de 250\$ à la *Coopérative de solidarité Jeunes en tête*;

QUE le Directeur général soit autorisé à émettre un chèque pour le paiement.

ADOPTÉE

197-09-10

AVANCE DE FONDS À L'OMH DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à émettre un chèque de 8 963\$ représentant la seconde avance sur les opérations 2010 de l'OMH de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

198-09-10

UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à puiser jusqu'à un maximum de 5,000\$ dans le surplus accumulé 2009 afin de payer les factures entourant les réparations des luminaires du champ de balles.

ADOPTÉE

199-09-10

REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DE LA FIBRE OPTIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE madame Diane Sirard soit autorisée à voter lors de prise de décision pendant les rencontres du comité de la fibre optique.

ADOPTÉE

200-09-10

DÉMÉNAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (HÔTEL DE VILLE)

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à conclure une entente de service avec les représentants de la Commission scolaire Pierre-Neveu concernant le déplacement de l'accès de la fibre optique dû au déménagement de l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

201-09-10

RADIATION DE COMPTE MUNICIPAL (Club de ski de fond)

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait l'acquisition de l'immeuble appartenant au Club de ski de fond de Ferme-Neuve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le compte de taxes portant le matricule 8474-50-9790-0 soit radié des comptes à recevoir pour les années 2007 à 2010 :

ANNÉE	TAXES	INTÉRÊTS	TOTAL
2007	1,155.85\$	455.92\$	1,611.77\$
2008	1,474.67\$	270.07\$	1,744.74\$
2009	1,437.56\$	91.46\$	1,529.02\$
2010	1,413.65\$	0.00\$	<u>1,413.65\$</u>
			6,299.18\$

ADOPTÉE

202-09-10

A.D.M.Q. COLLOQUE DE ZONE 2010

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général soit autorisé à assister au colloque annuel de la zone3 – Laurentides de l'Association des directeurs municipaux du Québec, les 14 et 15 octobre prochain à Val-David;

QUE les frais d'inscription, des séjours et des déplacements lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

203-09-10

PORTE-PAROLE NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE les services du Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines soient retenus à titre de porte-parole lors de la négociation de la convention collective des employés cols-bleus et cols-blancs de la Municipalité de Ferme-Neuve;

QUE les coûts afférents à cette offre soient ceux détaillés à la lettre du 22 juin 2010 signé par monsieur Sébastien Archambault, CRIA et confirmé le 08 septembre 2010 par son bureau.

ADOPTÉE

204-09-10

ÉQUITÉ SALARIALE – OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE les services du Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines soient retenus afin de procéder à la réalisation du programme d'équité salariale pour l'ensemble des employés de la Municipalité de Ferme-Neuve, tel qu'exigé par la *Loi sur l'équité salariale*;

QUE les coûts afférents à cette offre soient ceux détaillés à la lettre du 22 juin 2010 signé par M. Sébastien Archambault, CRIA et confirmé le 08 septembre 2010 par son bureau.

ADOPTÉE

205-09-10

ADHÉSION À LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SST DE L'UMQ

CONSIDÉRANT qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve :

- 1) Adopte l'*Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux*, joints à la présente résolution en annexe ;

- 2) Autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, joints à la présente résolution en annexe ;
- 3) Adopte l'entente entre l'UMQ et la Municipalité concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée à l'article 1, également joint à la présente résolution ;
- 4) Adopte le contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la ville, aux termes de l'entente à l'article 3 ;
- 5) Autorise le Maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

ADOPTÉE

206-09-10

RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE 2010-2011

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse complète des paramètres financiers du dossier de la Municipalité de Ferme-Neuve ;

CONSIDÉRANT l'évolution de notre dossier et des utilisations de la dernière année ;

CONSIDÉRANT que la tarification nous avait été garantie initialement pour les 16 premiers mois de contrat ;

CONSIDÉRANT les faibles ajustements des garanties d'assurance vie et d'invalidité de longue durée, pour lesquelles nous avons obtenu une baisse très importante au dernier appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que les frais d'administration (13.7%) nous procurent un avantage majeur comparativement à tout le marché de l'assurance collective au Québec ;

CONSIDÉRANT que SSQ Groupe financier respecte en totalité ses engagements financiers établis dans sa soumission en ce qui concerne l'ensemble des méthodologies de renouvellement ;

CONSIDÉRANT que notre firme représentant la Municipalité auprès de SSQ Groupe financier, soit la firme Groupe Financier AGA inc., recommande d'accepter les conditions de renouvellement proposées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte les conditions de renouvellement proposées par l'assureur soit SSQ Groupe financier pour la période d'une année allant du 01 octobre 2010 au 30 septembre 2011, tel que mentionné dans l'offre de service déposée à la Municipalité le 26 août lors de la rencontre à La Prairie.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION 2011-2012-2013

Le Directeur général dépose le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour la Municipalité de Ferme-Neuve pour les années 2011, 2012 et 2013.

Le sommaire se lit comme suit :

Valeurs imposables

Terrains	70 742 400
Bâtiments	160 071 300
Immeubles	230 813 700

Valeurs non imposables

Terrains	3 446 500
Bâtiments	7 389 200
Immeubles	10 835 700

Valeurs totales

Terrains	74 188 900
Bâtiments	167 460 500
Immeubles	241 649 400

207-09-10

VERSEMENT DE SUBVENTIONS À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la 2^e tranche du versement de la subvention annuelle de 10,000\$ à la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve leur soit versée;

DE PLUS, il est résolu que la somme de 2,500\$ représentant la participation de la Municipalité dans le centre de prélèvement leur soit aussi versée.

ADOPTÉE

208-09-10

ENGAGEMENT DU CONSEIL AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le conseil municipal confirme à la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve son engagement à verser la somme de 2,500\$ annuellement à celle-ci, pendant trois ans (2011, 2012 et 2013) pour le maintient des services de prélèvement à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

209-09-10

PROJET DE SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme aux municipalités de Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Mont-Saint-Michel et Sainte-Anne-du-Lac son intention de participer à l'étude proposée par l'UQBM pour fournir à prix raisonnable l'internet haute vitesse sur ces territoires et d'y participer monétairement jusqu'à un maximum de 2,000\$.

ADOPTÉE

210-09-10

SUBVENTION AU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve participe à la hauteur de 5,000\$ à titre de subvention au Parc Régional de la Montagne du Diable (PRMD);

QUE le Directeur général soit autorisé à verser ladite subvention au Parc Régional.

ADOPTÉE

211-09-10

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2010

CONSIDÉRANT que face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations ;

CONSIDÉRANT que les approches de la justice réparatrices s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement ;

CONSIDÉRANT que le thème de la *Semaine de la justice réparatrice*, pour cette année, « **Réflexions sur le passé, le présent et l'avenir** », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve proclame par la présente, la semaine du 14 au 21 novembre 2010 « **Semaine de la justice réparatrice** ».

ADOPTÉE

212-09-10

SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO QUÉBEC ET TÉLÉBEC INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à intervenir dans la servitude demandée par Hydro-Québec et Télébec, et ce, sur l'ancien chemin municipal du 4^e Rang de Wurtèle et sur la propriété de monsieur Michel Boivin.

ADOPTÉE

213-09-10

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QU'IL soit autorisé aux représentantes de la marche mondiale des femmes d'emprunter les rues municipales lors de leur marche du 12 octobre 2010 à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS ADMINISTRATION

214-09-10

RATIFICATION DE LA DATE D'EMBAUCHE (SAISONNIER RÉGULIER)

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Robert Lépine à titre de salarié saisonnier régulier et d'établir sa date d'embauche au 17 novembre 2009.

ADOPTÉE

215-09-10

ACHAT D'ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur du service des Loisirs soit autorisé à faire l'acquisition d'un ordinateur qui servira de poste internet à la bibliothèque;

QU'IL soit autorisé à faire les transferts nécessaires dans son budget bibliothèque pour en faire l'acquisition;

QUE l'offre de service de DL informatique soit acceptée pour l'acquisition de l'ordinateur selon la soumission #195662 du 03 septembre 2010 au montant de 878.98\$ avant toutes taxes.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR BERNARD LAUZON ET FRANCINE ROBITAILLE, 30, 10^E RUE, FERME-NEUVE LOTS 4-P ET 65-P, AU CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE COM 02

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par madame Francine Robitaille et monsieur Bernard Lauzon et invite la population à se prononcer ;

Le Directeur général fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont déposé une demande de dérogation pour la construction d'une galerie dans la marge avant et d'empiéter de 0.97 mètre dans la marge avant prescrite de 3 mètres, et, pour un agrandissement de la remise attachée au bâtiment principal et d'empiéter de 1.54 mètres sur la marge arrière prescrite de 3 mètres tel qu'indiqué à la grille des spécifications 2-3 du règlement de zonage numéro 23 et tel qu'indiqué sur le plan préparé par monsieur Philippe McKale, Arpenteur-géomètre, en date du 23 février 2004, et portant le numéro de dossier 10222 enregistré sous le numéro de minute 14 160 et démontrant les mesures;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 août 2010, portant le numéro CCU-26-08-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par madame Francine Robitaille et monsieur Bernard Lauzon afin de permettre la construction d'une galerie dans la marge avant et d'empiéter de 0.97 mètre dans la marge avant prescrite de 3 mètres, et, pour un agrandissement de la remise attachée au bâtiment principal et d'empiéter de 1.54 mètres sur la marge arrière prescrite de 3 mètres, le tout pour le bâtiment du 30, 10^e Rue à Ferme-Neuve, portant le numéro de lot 4-P et 65-P du cadastre du village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone COM 02.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
(règlement 118)**

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION D'UTILISATION DE PESTICIDES ET DE FERTILISANTS)

Avis de motion est donné par la conseillère madame Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter un règlement concernant l'interdiction d'utilisation de pesticides et de fertilisants sur le territoire de Ferme-Neuve.

Copie du règlement a été déposé à l'assemblée du 13 septembre 2010 à chacun des membres du conseil.

AVIS DE MOTION
(règlement 91-2)

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 91 CONCERNANT LES NUISANCES)

Avis de motion est donné par la conseillère madame Pauline Lauzon qu'elle présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 91 concernant les nuisances sur le territoire de Ferme-Neuve.

Copie du règlement a été déposé à l'assemblée du 13 septembre 2010 à chacun des membres du conseil.

217-09-10

VENTE DE TERRAINS

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se départir de certains de ses terrains jugés inutiles pour elle, mais intéressants pour les contribuables ;

CONSIDÉRANT que le tout sera annoncé dans les journaux locaux dans les prochaines semaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Directeur général procède par voie de soumission auprès de la population à la vente de 8 terrains différents sur le territoire de Ferme-Neuve ;

QUE les conditions indiquées dans l'avis devront être respectées rigoureusement sous peine de rejet.

ADOPTÉE

218-09-10

ÉCHANGE DE TERRAIN AU LAC BERTRAND

CONSIDÉRANT que madame Manon Lafantaisie s'est dite intéressée à procéder à un échange de terrain sur le lot 8-P et 8-B-P, rang 4, canton Wurtèle ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire garder un accès public au Lac Bertrand ;

CONSIDÉRANT que les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de madame Manon Lafantaisie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer les documents nécessaires concernant cet échange de terrain sur le lot 8-B-P dans le rang 4 du canton Wurtèle.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
(règlement 113-2)

AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 113 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yvon Forget qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 113 concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de Ferme-Neuve.

219-09-10

PAIEMENT DES FACTURES DU LAC MAJOR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE les factures #26544 et #26545 soient payées à la Coopérative forestière des Hautes-Laurentides pour les travaux effectués au nom de la Municipalité;

Entretien du chemin Zec LeSueur	5,000.00\$
TPS	250.00\$
TVQ	<u>393.75\$</u>
TOTAL	5,643.75\$

Achat de concassé et pose de concassé	17,500.00\$
TPS	875.00\$
TVQ	<u>1,378.13\$</u>
TOTAL	19,753.13\$

ADOPTÉE

220-09-10

CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve verse à la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve le montant de 35,000\$ dans le cadre d'un projet particulier de promotion touristique dans le secteur du Lac Major.

ADOPTÉE

221-09-10

SOUSSION PAVAGE 7^E AVENUE, 6^E RUE ET 7^E RUE

CONSIDÉRANT qu'un appel par soumission a été fait par voie d'invitation aux entreprises pour la fourniture de matériel et de pose d'enrobé de bitumineux;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique a eu lieu le 20 août 2010, 10 heures à la salle du conseil en présence du Directeur des travaux publics et du Directeur général;

CONSIDÉRANT que parmi les offres des soumissionnaires reçues, les deux (2) soumissionnaires ont été jugées conformes par le Directeur des travaux publics et confirmés par sa correspondance du 23 août 2010;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions qui se détaille comme suit ;

Pavage Wemindji inc.	73,177.00 \$
Asphalte Desjardins inc.	84,660.16 \$

(prix avant toutes taxes)

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité que le contrat pour la fourniture de matériel et de pose de revêtement de bitumineux soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie « Pavage Wemindji inc. » au montant de 73,177.00\$ (TPS 3,658.85\$, TVQ 5,762.69\$) pour un total de 82,598.54\$;

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat;

DE PLUS, il est résolu que le dépôt de garantie du soumissionnaire non retenu lui soit remboursé, soit « Asphalte Desjardins inc. » pour un montant de 10,000.00\$.

ADOPTÉE

222-09-10

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 189-08-10

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil;

QU'il soit ajouté à la résolution 189-08-10 que l'offre fait référence à la lettre du 05 juillet 2010 de la firme Génivar.

ADOPTÉE

223-09-10

DÉMISSION DE DEUX POMPIERS VOLONTAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE le conseil prend acte des démissions de monsieur Michel Charbonneau et de monsieur Benoit Charbonneau à titre de pompiers volontaires ;

QUE le conseil désire les remercier pour leur implication passée au sein du corps des pompiers volontaires de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

224-09-10

DEMANDE DE SUBVENTION « CLUB DU BEL ÂGE DE FERME-NEUVE »

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE la somme de 100.00\$ représentant la subvention 2010 soit versée au « Club du Bel Âge de Ferme-Neuve ».

ADOPTÉE

225-09-10

AFFECTATION DES SURPLUS 2009

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE le surplus accumulé 2009 soit affecté des sommes suivantes;

		<u>DT</u>	<u>CT</u>
59-110-10	Surplus accumulé non affecté	16,600.00\$	
03-410-10-000	Appropriation surplus budget 2009		16,600.00\$
59-154-17	Solde disponible pont Nibi (règ. 74)	120,088.07\$	
03-510-40-000	Affectation (règ. 74)		120,088.07\$
59-110-10	Surplus accumulé non affecté	100 000.00\$	
59-131-11	Fonds de roulement		100 000.00\$

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION
(règlement 23-14)

AVIS DE MOTION (PROJET DE RÈGLEMENT 23-14)

Avis de motion est présentement donné par madame la conseillère Pauline Lauzon à l'effet qu'elle présentera ou fera présenter le règlement portant le numéro 23-14 et visant à modifier le règlement numéro 23 sur le zonage.

Copie du règlement a été déposé à l'assemblée du 13 septembre 2010 à chacun des membres du conseil.

226-09-10

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 23-14, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 23

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE le projet de règlement portant le numéro 23-14 et modifiant le règlement de zonage numéro 23 soit adopté pour présentation aux contribuables de la Municipalité.

ADOPTÉ

227-09-10

ACHAT DU 125, 12^E RUE (MANDAT À L'ARPEUTEUR POUR LA DÉSIGNATION DES LOTS)

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE la firme d'arpenteurs-géomètres Barbe & Robidoux soit retenue afin de procéder à la désignation des lots 57-59-1, 57, 58, 59-2 et 59-1 au cadastre du village de Ferme-Neuve et ce afin de pouvoir conclure la transaction d'achat de l'immeuble du « 125, 12^e rue, Ferme-Neuve ».

ADOPTÉE

228-09-10

MANDAT AU NOTAIRE POUR LA PRÉPARATION DU CONTRAT D'ACHAT « 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve »

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE le Directeur général procède par voie de lettre d'invitation auprès des Notaires de Ferme-Neuve, dans le but d'obtenir une offre de service professionnelle dans le dossier d'acquisition du « 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve ».

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, POMPIERS ET VARIA

229-09-10

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2010-05-

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE le Directeur général soit autorisé à modifier le budget d'opération 2010, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMPTE	DT	CT
ADMINISTRATION			
Formation Élus	02-110-00-454-00		200.00\$
Fourniture de bureau Élus	02-110-00-670-00	200.00\$	
Services inform. Administration	02-130-10-414-00		270.00\$
Services inform. Urbanisme	02-610-10-414-00	270.00\$	
		470.00\$	470.00\$
SERVICES INCENDIES			
Vêtements-Chaussures, acc.	02-220-00-650-00		1500.00\$
Pièces & accessoires	02-220-00-640-00	1,500.00\$	
		1,500.00\$	1,500.00\$
URBANISME			
Congrès urbanisme	02-610-00-346-00		48.00\$
Formation urbanisme	02-610-00-454-00	48.00\$	
		48.00\$	48.00\$
LOISIRS			
Fournitures de bureau bibliothèque	02-702-30-670-00		250.00\$
Pièces & accessoires bibliothèque	02-702-30-640-00	250.00\$	
Ent. Rép. Mach. & équip. Parcs	02-701-51-526-00		1000.00\$
Pièces & accessoires Parcs	02-701-51-640-00		650.00\$
Contrat entretien chutes	02-701-51-529-00	1650.00\$	
		1,900.00\$	1,900.00\$
TOTAL		4,307.00\$	4,307.00\$

ADOPTÉE

230-09-10

COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 31 AOÛT 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 août 2010 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 120 459.46 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT..... 25 396.88 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

231-09-10

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil, de clore l'assemblée à 21H35.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE
Maire

NORMAND BÉLANGER
Directeur général et
Secrétaire-trésorier